

Braccio, Nadia

De: SUZANNE [sfarago@sympatico.ca]
Envoyé: 11 mars 2014 20:16
À: Greffe
Objet: Objet : à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2

Monsieur, Madame,

En date du **16 octobre 2013**, nous avons reçu une lettre adressée du service à la clientèle d'Hydro Québec nous avisant qu'ils devaient remplacer tous les compteurs électromécaniques en réponses aux normes établies par votre Ministère, la Régie de l'énergie.

Je note que cette lettre indiquait également qu'il existait l'option de préserver un compteur à lecture manuelle, moyennant une installation de 98\$, plus un frais annuel de 206\$ pour la lecture mensuelle.

En date du **14 novembre 2013**, nous avons fait parvenir une lettre par courrier recommandé adressée au Président d'Hydro-Québec, monsieur Daniel Richard, copie conforme a madame Martine Ouellet, ministre de l'énergie et des ressources naturelles et a monsieur Rolland Richer, Député d'Argenteuil.

Cette lettre vous signifiait que nous refusions que notre compteur actuel –qui fonctionne parfaitement- soit remplacé par un compteur émetteur de radio fréquence et qu'advenant le cas, une installation faite par Hydro Québec, ou son sous contractant autorisé, serait perçu comme un acte illégal et un mépris a notre refus de consentir.

Outre l'aspect invasif de ce nouveau compteur et le questionnement relatif à l'invasion de la vie privée, l'aspect santé, qui selon nous représente le point essentiel de notre démarche, était clairement exprimé dans cette lettre que vous avez totalement ignorée, puisque nous n'avons reçu aucune réponse de votre part ou de réponse d'Hydro Québec.

En date du **24 janvier 2013**, soit plus de deux mois plus tard, une équipe de sous- contractants s'est présenté à notre domicile et a changé, délibérément et sans notre consentement, notre compteur par un compteur de nouvelle génération, compteur également connu sous le nom de compteur électropolluant.

En posant cet acte, la société d'état (Hydro Québec) a commis un acte illégal, en entrant sans autorisation sur une propriété privée pour apporter des changements non consentis, alors qu'ils ne sont pas obligatoires et qu'il existe des options.

Je note que les installateurs (Capgemini), ont fait fi de l'affiche soigneusement installée près du compteur, interdisant tous changements sans autorisation. A part un dépliant d'information, aucune note n'a été laissée pour indiquer quelle action avait été entreprise par ces installateurs et la raison pour laquelle, ils ont décidé de commettre cet acte illégal.

Le **11 février 2010**, j'ai été opérée d'une tumeur au cerveau, opération au cours de laquelle, trois plaques métalliques et 18 vis ont été insérées de façon permanente dans ma tête. Je suis donc particulièrement sensible à cette situation et vous comprendrez qu'il est raisonnablement compréhensif que je prenne les précautions nécessaires afin de me protéger. Le compteur est installé directement à côté de notre fenêtre du salon à l'endroit où je m'assois toujours. Par ailleurs, je note que depuis l'installation de ce nouveau compteur j'ai des problèmes/interférences avec le signal de la télévision.

Je vous demande donc, par la présente lettre, à Hydro Québec **de bien vouloir réinstaller dans les plus brefs délais** un compteur à lecture manuelle, tel que stipulé dans votre offre 16 octobre 2013 et cela **sans frais** compte tenu qu'il s'agit d'une violation de leur part et un manque de respect total à mes droits et libertés.

Advenant le cas contraire, Hydro Québec sera tenu responsable moralement et financièrement de tout effet nocif sur ma santé et celle de ma famille.

Pourquoi s'empresse-t-on de vouloir changer à tout prix ces compteurs et cela malgré l'opposition d'un grand nombre ? À qui profitent réellement ces changements ? Par quelle commission allons-nous apprendre que ces **changements nécessaires** n'étaient que supercherie décidée par une poignée de gens avides de profits ?

Le gouvernement tente-t-il de nous faire croire que ces compteurs *dit intelligents* sont inoffensifs pour la santé des gens et pour l'environnement ? Un peu comme on nous fait croire que les gaz de schistes, les sables bitumineux ou l'amiante sont une solution d'avenir ?

Société d'État en position de monopole ne veut pas dire que cela lui donne tous les droits, notamment lorsque l'on parle de l'impact sur l'environnement et sur la santé de sa population.

J'ai le privilège d'avoir le choix de pouvoir m'exiler dans les Laurentides, un sanctuaire dans lequel je viens me ressourcer, loin de la ville, de sa pollution, de ses antennes paraboliques. Je tiens à respecter cet endroit que j'essaie de préserver, (malgré les pressions de tout bord) l'aspect unique de ces lieux, pour moi et pour les générations futures, c'est un combat de tous les jours.

Je m'attends donc à une réponse rapide à une réparation sans frais d'un acte pour lequel aucun consentement n'avait été accordé.

Suzanne Farago et Bruno Estebeteguy ,

Milles-Isles, le 11 mars, 2014